

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00258

Numéro SIREN : 385 122 387

Nom ou dénomination : AMB

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2022 sous le numéro de dépôt 2067

Jacques BARBERO

5, Passage des Fleurs - 74000 ANNECY

Mail : barbero.jacques@gmail.com - Tel. 06.87.52.55.23

Commissaire aux comptes

*Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes
rattaché à la CRCC Dauphiné-Savoie*

A.M.B.

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 25.020 €UROS

82, IMPASSE DE LA COLLINE

01280 PREVESSIN-MOËNS

R.C.S. BOURG EN BRESSE 385 122 387

TRANSFORMATION EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Articles L 224-3 et L 223-43 du code de commerce

Jacques BARBERO
5, Passage des Fleurs - 74000 ANNECY
Mail : barbero.jacques@gmail.com - Tel. 06.87.52.55.23

*Commissaire aux comptes
Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes
rattaché à la CRCC Dauphiné-Savoie*

A.M.B.

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 25.020 €EUROS

82, IMPASSE DE LA COLLINE

01280 PREVESSIN-MOËNS

R.C.S. BOURG EN BRESSE 385 122 387

TRANSFORMATION EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Articles L 224-3 et L 223-43 du code de commerce

Messieurs,

Conformément aux dispositions de :

- l'article L 224-3 du code de commerce,
- l'article L 223-43 du code de commerce,
- la décision unanime des associés

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur l'opération de transformation de votre Société à Responsabilité Limitée en Société par actions simplifiée.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligence destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

I - SITUATION DE LA SOCIETE - (Art.L 223-43 du code de commerce)

Suite aux contrôles auxquels j'ai procédé, notamment sur les états financiers de la société "A.M.B." arrêtés au 31/12/2021, je suis en mesure d'attester la régularité et la sincérité des comptes sociaux.

D'après les éléments d'information recueillis, la crise due à l'épidémie du COVID-19 n'a eu que peu d'impacts sur l'activité, et ne remet pas en cause la continuité d'exploitation.

II - CONDITIONS JURIDIQUES ET FINANCIERES DE LA TRANSFORMATION

Les conditions suivantes se trouveront réunies lorsque les associés décideront la transformation de la société lors d'une assemblée générale extraordinaire prévue en 2022.

- Les associés seront au nombre de deux : l'indivision ARRIBAS et la société "TURQUOISE"
- Le capital social restera fixé à 25.020 €.
- Les capitaux propres au 31/12/2021 s'élevaient à 96.340 €. Aucune distribution de dividende n'a été réalisée depuis cette date.
- Le montant des capitaux propres est donc supérieur au montant du capital social de 25.020 €.

III - VALEUR DES BIENS COMPOSANT L'ACTIF SOCIAL (Art.L 224-3 du code de commerce)

Je n'ai pas de remarques particulières à formuler concernant la valeur des biens composant l'actif social.

IV - AVANTAGES PARTICULIERS - (Art.L 224-3 du code de commerce)

L'examen des documents, actes, comptabilité et registres de la Société permet d'affirmer qu'aucun avantage particulier n'existe au profit d'associé ni de tiers.

V - CONCLUSION

En conclusion de ce qui précède, compte tenu des investigations conduites selon les normes de notre profession, la transformation en Société par actions simplifiée de la SARL "A.M.B." :

- ne soulève aucune objection de ma part,
- me paraît parfaitement régulière,
- peut, à mon avis, être effectuée sur la base des modalités prévues ; les capitaux propres étant sans doute au moins égaux au montant du capital social de 25.020 €.

Annecy,
Le 22 février 2022.

Le Commissaire à la transformation

Jacques BARBERO

